

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

***Premier forum d'examen des migrations internationales dans le cadre
de la mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations sûres,
ordonnées et régulières***

Déclaration de M. Koffi AKAKPO, Chargé d'affaires a.i. de la mission permanente du
Togo auprès des nations unies

New York, 20 mai 2022

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Mesdames et messieurs,**

L'honneur m'échoit de m'adresser à vous, à l'occasion de ce premier forum d'examen des migrations internationales consacré à la mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières et de vous remercier pour l'intérêt accordé à cette problématique éminemment cruciale dans l'agenda international.

Je tiens à féliciter Son Excellence Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire général des nations unies, pour son engagement en faveur des questions migratoires.

Par ailleurs, je voudrais adresser mes remerciements aux représentants permanents du Bangladesh et du Luxembourg pour la qualité de leur leadership dans la conduite des consultations intergouvernementales ouvertes, transparentes et inclusives sur cette préoccupation majeure.

Monsieur le président,

Le Togo dans une démarche anticipative, a su accorder une place de choix à toutes les initiatives qui concourent à la mise en valeur du potentiel que constituent les migrations internationales. Elles visent, à travers un engagement politique fort, la transformation structurelle de son économie par la capitalisation des atouts majeurs du phénomène migratoire.

Monsieur le président,

En matière de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, le Togo a multiplié des programmes de lutte contre la pauvreté et la précarité à travers notamment la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et l'inclusion financière en offrant des perspectives d'investissement et de création d'emplois. Il s'agit entre autres du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAEJ), du fonds national de la finance inclusive (FNFI), du programme d'appui au développement à la base (PRADEB) et de la création des agropoles.

En ce qui concerne les migrations et la mobilité légales, le Togo accélère la mise en œuvre de sa stratégie nationale de la migration professionnelle qui a pour ambition d'assurer une mobilité sécurisée de la main d'œuvre togolaise à l'international.

Mon pays s'attèle aussi pleinement à la mise en œuvre des instruments juridiques régionaux et sous régionaux sur la libre circulation des personnes et des biens et du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et de la ZLECAF.

S'agissant de la protection des migrants et des demandeurs d'asiles, le Togo a mis en place une structure opérationnelle à savoir la coordination nationale d'assistance aux réfugiés (CNAR), chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'asile.

Sur le plan de la lutte contre la migration irrégulière et les réseaux de trafic et de traites de migrants, le Togo a adopté en 2017 un plan national de lutte contre ce fléau, renforcé par la mise en place de la commission nationale de lutte contre la traite des personnes au Togo en janvier 2022. A cela s'ajoute le travail remarquable de sensibilisation réalisé par la société civile, en collaboration avec les collectivités territoriales et la chefferie traditionnelle.

Monsieur le Président,

En matière de retour, de réadmission et de réintégration, le Togo a entrepris des démarches conjointes pour la signature des accords bilatéraux avec certains partenaires étatiques et organismes internationaux pour l'accompagnement des migrants de retour et l'identification des opportunités de formation des jeunes Togolais qualifiés dans certains pays d'accueil.

En termes de création de conditions permettant aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays, le Togo a lancé en 2019 sa première feuille de route pour les Togolais de l'extérieur. Elle vise, entre autres, à améliorer la communication entre le gouvernement et les Togolais de l'extérieur et à mobiliser leurs compétences et investissements afin de booster le processus de développement national. Ainsi, le haut conseil des Togolais de l'extérieur et le Guichet unique diaspora ont été mis en place afin d'accompagner et de soutenir tous les membres de la diaspora porteurs de projets économiques ou sociaux.

Nous estimons cependant que l'impact sera encore plus important si une action concertée est menée aux niveaux continental et international pour associer étroitement les diasporas africaines et toutes les personnes d'ascendance africaine à la réalisation de des agendas 2030 et 2063. C'est pour cette raison que sur proposition du Togo, la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a déclaré, lors de sa 34^{ème} session ordinaire de février 2021, la décennie 2021-2031 « Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine ». Je profite de cette tribune pour lancer un appel aux partenaires techniques et financiers pour soutenir cette initiative dont les résultats contribueront à la relance économique de nos pays.

Monsieur le président,

En dépit des efforts accomplis, le Togo, tout comme d'autres pays, a davantage besoin de soutien et d'accompagnement pour renforcer le cadre existant dans la poursuite des objectifs du Pacte de Marrakech.

Pour conclure, je formule le vœu que nos échanges permettent d'examiner les voies et moyens d'investir ensemble dans des projets qui favorisent une prospérité partagée et concourent à une meilleure appréhension des migrations internationales pour le bien-être de l'humanité à travers l'adoption de la déclaration devant sanctionner nos travaux.

Je vous remercie.